

Comité de bassin Adour-Garonne

Recueil des délibérations

Séance du 4 avril 2024

Liste des délibérations

Comité de bassin du 4 avril 2024

DL/CB/24-03	Adoption du procès-verbal du 06/12/2023
DL/CB/24-04	Avis conforme sur la révision du 11e programme
DL/CB/24-05	Règlement intérieur
DL/CB/24-06	Désignation au conseil d'administration de l'Agence
DL/CB/24-07	Désignation à la commission planification
DL/CB/24-08	Désignation à la commission inondation
DL/CB/24-09	Désignation à la commission relations internationales
DL/CB/24-10	Désignation à la commission communication

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 décembre 2023

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Décide :

Article unique : d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 tel qu'il figure au dossier de séance.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2024

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

REVISION DU 11EME PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR- GARONNE (ANNEE 2024)

Le comité de bassin délibérant valablement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, livre II, titre Ier, chapitre III, section 3, relatif aux comités de bassin et agences de l'eau, notamment ses articles L. 213-9 et suivants, R.213-39 et D.213-23,

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la délibération du comité de bassin Adour-Garonne n° DL/CB/18-07 en date du 19 septembre 2018 donnant un avis conforme au projet du 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (années 2019 à 2024)

Vu la délibération du comité de bassin Adour-Garonne n° DL/CB/19-11 donnant un avis conforme à la révision du 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour les années 2019 à 2024 et la délibération du comité de bassin n°DL/CB/23-03 donnant un avis conforme à la révision du 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour les années 2019 à 2024

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau

Vu la délibération DL/CA/24-04 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne émettant un avis favorable au projet de révision du 11ème programme pluriannuel d'intervention pour l'année 2024, et décidant de le soumettre à l'avis conforme du comité de bassin Adour-Garonne,

Après avoir :

Entendu le rapport fait en séance concernant le projet de révision du 11^{ème} programme d'intervention, année 2024, sur lequel il est saisi pour avis conforme,

Décide :

Article unique

Le comité de bassin donne un avis conforme à la révision du 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne, pour l'année 2024, tel qu'il ressort dans le projet de délibération ci annexé.


Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2024

Le secrétaire du comité de bassin



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

REGLEMENT INTERIEUR

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu l'article D. 213-25 du code de l'environnement ;

Vu la délibération DL/CB/21-01 du 26 janvier 2021 adoptant le règlement intérieur du comité de bassin et les délibérations modificative n° DL/CB/21-21 du 15 septembre 2021, n° n° DL/CB/21-38 du 30 novembre 2021 et DL/CB/23-10 du 25 avril 2023;

Vu le projet de règlement intérieur figurant dans le dossier de séance ;

Décide :

Article 1 -

d'adopter le règlement intérieur tel qu'il figure au dossier de séance.

Article 2 -

de mettre en place une expérimentation d'un an pour les groupes de travail thématiques rattachés à la commission planification.

Le secrétaire du comité de bassin



Guillaume CHOISY

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2024

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Election des représentants des usagers non économiques et personnes qualifiées

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu les articles R. 213-33 et 35 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 et ses arrêtés modificatifs relatifs à la composition du comité de bassin Adour-Garonne

Vu les délibérations n° DL/CB/21-01 relative à l'adoption du règlement intérieur, et les délibérations modificatives, DL/CB/21-21, DL/CB/21-38, DL/CB/23-10, DL/CB/24-05 et notamment son article 5.1

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article 1 -

Sont élus représentants des usagers non économiques et personnes qualifiées au conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

- Au titre des associations nationales de consommateurs : **Mme Sylvie DULONG**
- Au titre des autres représentants : **M. Jean-François REGNIER**

Article 2 -

Cette désignation prendra effet dès publication de l'arrêté ministériel de nomination.

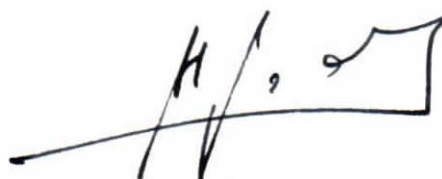
Fait et délibéré à Toulouse, le 4 avril 2024

Le secrétaire du comité de bassin



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Collège des usagers non économiques et personnes qualifiées

Procès-verbal de l'élection des représentants du comité de bassin au conseil d'administration

Au cours de la séance 4 avril 2024, le collège des usagers non économiques et personnes qualifiées du comité de bassin Adour-Garonne a élu ses représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau, conformément au règlement intérieur.

Scrutateurs : Guillaume CHOISY, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne
Aude WITTEN, directrice générale adjointe

Postes à pourvoir : 2

- 1 au titre des associations nationales de consommateurs
- 1 au titre des autres représentants

Les candidats :

- au titre des associations nationales de consommateurs : **Mme Sylvie DULONG**
- au titre des autres représentants : **Jean-François REGNIER**

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	26
Votants	:	14
Suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu :

- **Mme Sylvie DULONG** : 14 voix
- **M. Jean-François REGNIER** : 14 voix

Sont élus membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

- au titre des associations nationales de consommateurs : **Mme Sylvie DULONG**
- au titre des autres représentants : **M. Jean-François REGNIER**

Le secrétaire du comité de bassin



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

COMMISSION PLANIFICATION

Election d'un représentant des usagers économiques

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu les articles R. 213-33 et 35 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne et les arrêtés modificatifs,

Vu la délibération n° DL/CB/24-05 du 4 avril 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur et notamment son article 5.1,

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article unique -

Est élu membre de la commission planification jusqu'au renouvellement du comité de bassin :

- **M. Willy LUIS**, en qualité de représentants des usagers économiques

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2024

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Collège des usagers économiques

Procès-verbal de l'élection

d'un représentant du comité de bassin à la commission planification

Au cours de la séance 4 avril 2024, le collège des usagers économiques du comité de bassin Adour-Garonne a élu un représentant à la commission planification, conformément au règlement intérieur.

Scrutateurs :

Guillaume Choisy (Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Aude Witten (Directrice générale adjointe de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Postes à pourvoir : 1

Le candidat :

- M. Willy LUIS

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	27
Votants	:	15
Suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu

- M. Willy LUIS : 15 voix

M. Willy LUIS est élu membre de la commission planification au titre du collège des usagers économiques, jusqu'au renouvellement du comité de bassin

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

COMMISSION INONDATION

Election d'un représentant des usagers économiques

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu les articles R. 213-33 et 35 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne et les arrêtés modificatifs,

Vu la délibération n° DL/CB/24-05 du 4 avril 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur et notamment son article 5.1,

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article unique -

Est élu membre de la commission inondation jusqu'au renouvellement du comité de bassin :

- **M. Willy LUIS**, en qualité de représentants des usagers économiques

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2024

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Collège des usagers économiques

Procès-verbal de l'élection

d'un représentant du comité de bassin à la commission inondation

Au cours de la séance 4 avril 2024, le collège des usagers économiques du comité de bassin Adour-Garonne a élu un représentant à la commission inondation, conformément au règlement intérieur.

Scrutateurs :

Guillaume Choisy (Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Aude Witten (Directrice générale adjointe de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Postes à pourvoir : 1

Le candidat :

- M. Willy LUIS

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	27
Votants	:	15
Suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu

- M. Willy LUIS : 15 voix

M. Willy LUIS est élu membre de la commission inondation au titre du collège des usagers économiques, jusqu'au renouvellement du comité de bassin

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

Election des représentants des usagers économiques

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu les articles R. 213-33 et 35 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne et les arrêtés modificatifs,

Vu la délibération n° DL/CB/24-05 du 4 avril 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur et notamment son article 5.1,

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article unique -

Est élu membre de la commission inondation jusqu'au renouvellement du comité de bassin :

- **M. Willy LUIS**, en qualité de représentants des usagers économiques

Fait t délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2024

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Collège des usagers économiques

Procès-verbal de l'élection

des représentants du comité de bassin à la commission relations internationales

Au cours de la séance 4 avril 2024, le collège des usagers économiques du comité de bassin Adour-Garonne a élu un représentant à la commission relations internationales, conformément au règlement intérieur.

Scrutateurs :

Guillaume Choisy (Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Aude Witten (Directrice générale adjointe de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Postes à pourvoir : 1

Le candidat :

- M. Willy LUIS

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	27
Votants	:	15
Suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu

- M. Willy LUIS : 15 voix

M. Willy LUIS est élu membre de la commission inondation au titre du collège des usagers économiques, jusqu'au renouvellement du comité de bassin

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

COMMISSION COMMUNICATION

Election des représentants des usagers non économiques et personnes qualifiées

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne délibérant valablement,

Vu les articles R. 213-33 et 35 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 relatif à la composition du comité de bassin Adour-Garonne et les arrêtés modificatifs,

Vu la délibération n° DL/CB/24-05 du 4 avril 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur et notamment son article 5.1,

Vu le procès-verbal de l'élection,

Décide :

Article unique -

Sont élus membres de la commission communication jusqu'au renouvellement du comité de bassin

- En qualité de représentant des usagers non économiques et personnes qualifiées
 - M. Renaud HERMEN
 - M. Jean-François REGNIER

Fait et délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2024

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET

Collège des usagers non économiques et personnes qualifiées

Procès-verbal de l'élection des représentants du comité de bassin à la commission communication

Au cours de la séance 4 avril 2024, le collège des usagers non économiques et personnes qualifiées du comité de bassin Adour-Garonne a élu ses représentants à la commission communication, conformément au règlement intérieur.

Scrutateurs :

Guillaume Choisy (Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)
Aude Witten (Directrice générale adjointe de l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Postes à pourvoir : 2

Les candidats :

- M. Renaud HERMEN
- M. Jean-François REGNIER

Les résultats du scrutin auquel il a été procédé sont les suivants :

Inscrits	:	26
Votants	:	14
Suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu

- **Renaud HERMEN** : 14 voix
- **Jean-François REGNIER** : 14 voix

M. Renaud HERMEN et **M. Jean-François REGNIER** sont élus membres de la commission communication en qualité de représentant des usagers non économiques et personnes qualifiées, jusqu'au renouvellement du comité de bassin.

Le directeur général



Guillaume CHOISY

Le président du comité de bassin



Alain ROUSSET